



Descriptif de module

Domaine: Santé Filière: Ergothérapie Année: 2025-2026 Intitulé du module : Intégration 4 Code: S.ER.SO.3574.F.25 Type de formation : Bachelor Niveau: Type: ☐ Module de base ☑ Module d'approfondissement ☐ Module lié au module principal ☐ Module avancé ☐ Module facultatif ou complémentaire ☐ Module spécialisé Caractéristique: Organisation temporelle: entraine l'exclusion définitive de la filière selon ☐ Module sur 2 semestres l'art. 32 du Règlement sur la formation de base ⊠ Semestre d'automne (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020. ☐ Semestre de printemps 2. Organisation Crédits ECTS: 4 Langue principale d'enseignement : Autres compétences linguistiques : □ Lecture d'articles scientifiques en anglais ☐ Autres (préciser la langue) Exigences liées à la fréquentation de la formation : Présence obligatoire aux ateliers. Afin d'assurer l'acquisition des compétences visées par les ateliers, un travail compensatoire sera demandé en cas d'absence, que celle-ci soit justifiée ou non. **Prérequis** ☐ Pas de prérequis ☐ Avoir validé le(s) module(s) S.ER.SO.2492.F.24 ☐ Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e:

- A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.
- A2. Mener et coordonner sous sa responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur les patient·es/client·es dans leur champ d'occupations.

- A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.
- A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient·es/client·es.
- A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.
- A6. Utiliser les ressources à disposition, identifier les contraintes et mettre en place l'assistance permettant aux patient·es/client·es de réaliser les occupations souhaitées.
- A7. Etre familiarisé·e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour ses interventions.

B. Rôle de Communcateur·trice:

- B1. Communiquer de manière adéquate avec les patient·es/client·es sur la situation et les ressources disponibles et favoriser une compréhension mutuelle pour une prise de décision partagée.
- B2. Permettre aux patient·es/client·es de participer au processus de décision par son style de communication et la mise en place de mesures de soutien et renforcer ainsi leur autonomie.
- B3. Faire preuve de sensibilité dans ses rapports avec les autres, les respecter et permettre à leurs patient·es/client·es de défendre leurs propres intérêts.

C. Rôle de Collaborateur·trice:

- C1. Travailler avec respect et sur un pied d'égalité avec les autres professionnels de la santé et du social à la recherche de solutions permettant de fournir des prestations optimales aux individus ou aux groupes de patient·es/client·es.
- C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

D. Rôle de Leader:

- D1. Organiser ses propres activités professionnelles, assumer ses responsabilités envers leurs patient·es/client·es et gérer de manière durable les ressources disponibles afin de délivrer des services d'ergothérapie efficients.
- D3. Agir selon les normes de qualité en vigueur et les contrôler régulièrement.

E. Rôle de Promoteur-trice de la santé :

E1. Soutenir les patient·es/client·es dans la recherche et la compréhension des informations pertinentes en les orientant dans le système des assurances sociales.

F. Rôle d'Apprenant·e et de Formateur·trice :

- F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.
- F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patient·es/client·es, à leur équipe et aux autres personnes concernées.

G. Rôle de Professionel·le:

G2. Respecter, dans l'exercice de sa profession, le code professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) et le code déontologique de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT). G3. Mobiliser ses aptitudes et ses forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

Unités 1 et 2

- Construire son raisonnement clinique à partir des habiletés de pensées.
- Conceptualiser l'intégration des client·es dans le processus ergothérapeutique à partir des concepts de partenariat-patient, de prise de décision partagée et d'autodétermination.
- Comprendre l'importance et mettre en œuvre un leadership collaboratif à l'intérieur du processus ergothérapeutique.
- Construire sa démarche clinique à partir de données probantes.
- Schématiser son raisonnement et sa démarche clinique à partir d'outils conceptuels.
- Problématiser une situation clinique.

Unité 3

- Comprendre la contribution des interventions de groupe en ergothérapie.
- S'approprier les principes d'intervention de groupe en ergothérapie.
- Élaborer et mettre en œuvre une intervention de groupe.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Démarche et raisonnement clinique (2 ECTS) – 16 périodes Contenus :

- Introduction au module (1p)
- Raisonnement clinique (3p)
- Habiletés de pensée (4p)
- Partenariat patient, prise de décision partagée et EBP (4p)
- Ateliers de discussions et d'intégration en sous-groupes autour de la démarche ergothérapeutique sur la base d'une vignette (Atelier obligatoire - 4p) :
 - 1. Évaluation initiale
 - 2. Établir le profil et l'état occupationnels, et problématiser
 - 3. Fixer des objectifs SMART, établir le plan de traitement et le mettre en œuvre

Unité 2 – Collaboration interprofessionnelle et leadership collaboratif (1 ECTS) – 8 périodes Contenus :

Leadership collaboratif et transmission à un·e collègue (8p)

Unité 3 – Le groupe comme outil thérapeutique (1 ECTS) – 12 périodes Contenus :

- Le groupe en ergothérapie (4p)
- Travail tutoré : préparation de son groupe (4p)
- Vivre un groupe (Atelier obligatoire 4p)

Modalités pédagogiques □ Cours magistral ☐ Séminaire ☐ Projet ☐ Simulation ☐ Formation pratique/stage □Tutorat 7. Modalités d'évaluation et de validation ☐ Écrit ⊠ Oral □ Pratique □ Dossier ☐ Autre :

En première session, le module est validé si l'étudiant e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées sur 6 au 1/10 de point. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4. L'unité 1 compte pour 50% de la note du module. L'unité 2 compte pour 25% et l'unité 3 pour 25%. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant es au plus tard le jour de la présentation du module.

Unité 1 : Carte mentale et problématisation, individuel (2 ECTS)

Carte mentale:

À partir des informations récoltées sur un·e client·e, lors de la formation pratique 2 (2492), il est attendu que l'étudiant·e élabore une carte mentale. Cette carte doit reprendre l'ensemble des étapes de la démarche en ergothérapie (données de départ, profil occupationnel, état occupationnel, problématique, objectifs de traitement, interventions mises en place, résultats observés, fin de l'intervention), y intégrer les notions vues durant le module (partenariat patient·e, prise de décision partagée, leadership collaboratif et EBP), et mettre en lien les informations récoltées.

Problématisation:

Pour la même situation présentée dans la carte mentale, l'étudiant·e doit rédiger la problématisation associée. La problématisation doit faire l'analyse de la situation en mettant en lien les informations récoltées se trouvant dans la carte mentale.

La carte mentale et la problématisation sont à remettre en semaine 47, soit le vendredi 21 novembre 2025 à 12h.

La note de la carte mentale compte pour 80% de la note de l'unité et celle de la problématisation compte pour 20%.

Unité 2 : Transmission à un·e collègue, individuel/équipe (1 ECTS)

Toujours à partir des informations récoltées pour le·la client·e durant la formation pratique 2, l'étudiant·e doit faire une transmission à un·e collègue avec le ou la client·e ou sa famille ou un·e proche aidant·e à l'intérieur d'une mise en situation.

Personnes impliquées :

- L'étudiant-e jouant le rôle de l'ergothérapeute et présentant la situation,
- Un·e étudiant·e jouant le rôle du·de la collègue (ergothérapeute ou issue d'une autre profession),
- Un·e étudiant·e jouant le rôle du·de la client·e

Dans cette transmission, seul·e l'étudiant·e jouant le rôle de l'ergothérapeute est évalué·e. Il est toutefois attendu que chacun·e intervienne durant l'échange, comme lors d'une vraie transmission. L'étudiant·e jouant le rôle de l'ergothérapeute doit résumer les informations importantes en présentant la situation, les problèmes constatés suite à ses évaluations, les objectifs fixés, les interventions menées et la progression observée. Elle ou il doit ouvrir la discussion avec les autres personnes sur les suites à prévoir en s'assurant d'impliquer la ou le client·e dans la discussion. Elle ou il doit aussi s'assurer de la compréhension de toutes et tous et répondre aux questions.

Cette transmission, d'une durée de dix minutes maximum, doit être filmée. Un e proche ou un e collègue peut être impliqué e pour filmer l'échange.

Le fichier de la vidéo est à transmettre en semaine 47, soit le vendredi 21 novembre 2025 à 12h.

Unité 3 : Monter un groupe et réaliser une séance (1 ECTS)

À partir d'une thématique donnée par l'enseignant, les étudiant·es devront, en équipe de deux, préparer une intervention de groupe. Dans un premier temps, elles et ils devront produire un plan de leur groupe à partir du canevas fourni par l'enseignant. Puis, dans un deuxième temps, elles et ils seront amené·es à réaliser une séance du groupe imaginée. Elles et ils devront ensemble coanimer cette séance auprès de collègues étudiant·es.

Le plan du groupe est à transmettre en semaine 48, soit le mardi 25 novembre 2025 à 12h.

La réalisation du groupe a lieu soit le 1 ou le 10 décembre 2025.

La note du plan compte pour 33% de la note de l'unité et celle de la problématisation compte pour 67%.

En cas d'absence à un atelier obligatoire, quelle qu'en soit la raison, l'étudiant·e doit fournir un travail compensatoire individuel écrit. Le travail compensatoire vise à faire acquérir à l'étudiant·e les compétences visées lors des ateliers. Les consignes (formes et délais) sont fixées par le responsable du

module en fonction de l'atelier manqué. Un travail compensatoire non rendu dans les délais impartis entraîne le retrait de 0,5/6 à la note du module.

Une production (carte mentale, problématisation, vidéo, plan du groupe) rendue hors délai obtient la note de 1/6. En cas d'absence injustifiée à l'examen sur la réalisation du groupe, l'étudiant⋅e obtient la note de 1/6.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module.

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt...).

8. Modalités de	remédiation et de répétition	
Remédiation		
⊠ Remédiation po	ossible	\square Pas de remédiation
☐ Examen complé	émentaire	☐ Travail additionnel
Seule∙s la ou les ur	nités avec une note inférieure	à 4 est ou sont remédiées.
Unité 1: La carte mentale et la problématisation, corrigées sur la base des commentaires de l'enseignant·e, sont à remettre par courriel au responsable de module au plus tard en semaine 27 (2026).		
Unité 2 : Une analyse de la vidéo de la transmission est à réaliser. Ce travail, d'environ 2 pages, doit comprendre : l'analyse de leur transmission et l'énumération des forces et des limites ou des difficultés rencontrées ; ce qui aurait pu ou dû être fait différemment et ; l'élaboration de propositions d'amélioration. Le document est à remettre par courriel au responsable de module au plus tard en semaine 27 (2026).		
Unité 3 : Le binôme concerné doit revoir le plan du groupe fourni à la lumière des commentaires reçus. Une analyse réflexive du déroulement de leur séance de groupe est à produire. Ce travail, d'environ 2 pages, doit comprendre : l'analyse de leur séance et l'énumération des forces et des limites ou des difficultés rencontrées ; ce qui aurait pu ou dû être fait différemment et ; l'élaboration de propositions d'amélioration. Le document est à remettre par courriel au responsable de module au plus tard en semaine 27 (2026).		
Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.		
Répétition		
□ Écrit	☐ Oral	☐ Pratique
☑ Dossier	☐ Autre :	
Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un e		

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Unité 1 : Une nouvelle carte mentale et une nouvelle problématisation, sur un autre client·e, sont à remettre par courriel au responsable de module au plus tard en semaine 37 (2026).

étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

Unité 2 : Une nouvelle vidéo d'une transmission à un·e collègue est à réaliser. La transmission peut concerner la ou le même client·e que pour la première transmission. Elle doit toutefois prendre en compte les commentaires reçus. La nouvelle vidéo est à remettre au responsable de module au plus tard en semaine 37 (2026).

Unité 3: Le binôme concerné doit refaire le plan d'un nouveau groupe. Une présentation orale de 15 minutes permet de présenter le plan et présenter comment le groupe serait mené. Le document est à remettre par courriel au responsable de module au plus tard en semaine 35 (2026) et la présentation orale se tient en semaine 37 (2026).

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

Les différentes grilles d'évaluation seront présentées aux étudiantes et mises sur Moodle lorsque les consignes précises seront données.

Pour l'unité 1, le canevas pour réaliser la carte mentale et la problématisation a été transmis aux étudiant·es lors des analyses de pratique pré-stage du module S.ER.SO.2492, au semestre d'automne.

10. Bibliographie principale

Cole, M. B. (2024). *Group dynamics in occupational therapy: The theoretical basis and practice application of group intervention.* SLACK Incorporated.

Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé. (2024). *Référentiel de compétences du CPIS pour l'avancement de la collaboration en santé et services sociaux*. www.cihc-cpis.com

Cronin, A., & Graebe, G. (2018). Clinical reasoning in occupational therapy. Aota Press.

Richard, A. (2021). L'utilisation des habiletés de pensée pour mieux collaborer: développement, implantation et évaluation d'une approche de pratique réflexive en formation interprofessionnelle (Doctoral dissertation, Université Laval).

Schell, B. A. B., & Schell, J. W. (Eds.). (2025). *Clinical and professional reasoning in occupational therapy*. Lippincott Williams & Wilkins.

11. Enseignant·es

M.-A. Pellerin, D. Pouliot-Morneau

Nom de la ou du responsable de module :

PELLERIN Marc-André

Descriptif validé le :8 septembre 2025

BERTRAND LEISER Martine